

➔ Pourquoi promouvoir l'écomobilité auprès de ses salariés ?

Avantages des alternatives à l'autosolisme :	
Mieux valoriser le temps du salarié	<i>Activité physique quotidienne (vélo, marche), lire, se reposer, traiter ses mails (transports en commun)...</i>
Un temps de trajet + régulier et + fiable qu'en voiture	<i>C'est donc moins de retards et de stress pour les salariés.</i>
Augmentation de la productivité grâce aux modes actifs	<i>« un collaborateur sédentaire qui se met à pratiquer régulièrement une activité physique et sportive peut voir sa productivité croître de 6% à 9% » (Goodwill management, 2015).</i>
Une meilleure ambiance de travail	<i>D'après une étude menée au Royaume-Uni sur près de 2 000 salariés, « 53% des salariés venant à vélo déclarent arriver de meilleure humeur au travail. La marche arrive en seconde position avec 38% des salariés utilisant ce mode de déplacement qui se qualifient de meilleure humeur » (Aviva, 2015).</i>
Diminution du taux d'absentéisme	<i>Des études danoise et américaine en font le constat, puisque la pratique d'une activité physique régulière influe sur la santé physique et mentale des salariés.</i>
Le stationnement automobile coûte beaucoup + cher à l'entreprise qu'un stationnement vélo	<i>« l'installation d'un arceau vélo est 50 fois moins coûteuse que l'aménagement d'une place de stationnement voiture dans un parking en surface » (AURM, 2017).</i>
Encourager l'autopartage, le covoiturage et l'éco-conduite au sein de son entreprise a également des bienfaits	<i>L'auto-partage permet de réduire de 30 % en moyenne le nombre de véhicules de fonction/service (Mobivia). Et l'éco-conduite réduit le risque d'accident de la route de 10 à 15 %, la consommation de carburant de près de 15 %. (BeMobi).</i>
Promouvoir l'écomobilité peut également être un levier de recrutement	<i>En particulier auprès des jeunes, qui sont les premiers utilisateurs des modes actifs et transports en commun. Ainsi, 43% des moins de 25 ans marchent quotidiennement, 11% roulent à vélo. Et 16,5% des 18-30 ans pratiquent le covoiturage (Mobivia, 2013).</i>

